

CHRONIQUE.

L'Administration des Théâtres de notre ville vient de réclamer le rétablissement de l'ancien prix des places au Grand-Théâtre, et d'adresser un mémoire à M. le Préfet du Rhône pour être autorisée à intenter une action judiciaire à la ville de Lyon, attendu qu'elle ne lui a point livré le nombre de places désigné dans son traité, et que partant les recettes ne peuvent atteindre, à notre première scène, le chiffre qui a été annoncé. Fondée sur cet état de chose et sur une augmentation considérable de frais, cette réclamation nous semble tout-à-fait juste et légitime. Il suffira pour s'en convaincre de jeter un coup-d'œil sur le budget des dépenses et des recettes. Les chiffres ont une éloquence sans réplique. Les voici :

Dépenses, depuis le 5 novembre 1842 jusqu'au 31 octobre 1843.	492,350 f.
Recettes.	343,395 20 c.
Perte	148,954 f. 80 c.
De plus, pour les charges imposées par suite de la subvention, en entrées gratuites et en loges.	23,149 f.
En réparations, pour la salle des Célestins, en surcroît d'éclairage et restauration du mobilier.	11,000
Total du déficit.	183,103 f. 80 c.

D'après ce tableau, le rétablissement de l'ancien prix des places serait un acte de justice, et l'administration n'y trouverait même qu'un faible dédommagement. Nous aimons à croire que, mieux éclairé, le Conseil municipal prendra en considération la demande qui lui est faite et qu'elle y verra autre chose qu'une question d'intérêt privé, car il se rattache trop d'existences et trop de considérations artistiques et morales à une entreprise de cette nature, pour que l'autorité ne se fasse pas un devoir d'en empêcher la suspension et la ruine.

— M^{me} Ducrest, cantatrice, et M. Rhein, se feront entendre, samedi 18 novembre, dans un concert qu'ils donneront dans la salle du Foyer du Grand-Théâtre. Plusieurs notabilités musicales de notre ville se joindront à eux pour ajouter à l'attrait de cette soirée.